

BOURSES AU MÉRITE

BACHELIERS LAURÉATS 2018

“ Je souhaite récompenser le travail, la volonté, le mérite. Aussi, chaque titulaire de la mention Très Bien au baccalauréat recevra une récompense de 400 euros de la part de la Région. ”

Renald MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Député européen



6 JUILLET 2018
Date d'ouverture du portail

15 SEPTEMBRE 2018
Date limite d'inscription

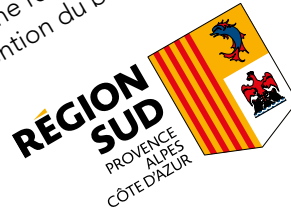


LA RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**RÉCOMPENSE LE MÉRITE
DES LYCÉENS AYANT OBTENU
LA MENTION « TRÈS BIEN »
AU BACCALAURÉAT 2018
EN LEUR ATTRIBUANT UNE BOURSE
DE 400 € EN FONCTION DE LEURS
SITUATIONS PERSONNELLE
ET FAMILIALE.**

LES BÉNÉFICIAIRES

- **Élèves boursiers** : une bourse de 400 € par an pendant 3 ans.
- **Élèves non boursiers** : une récompense de 400 € l'année d'obtention du bac.



LES CRITÈRES

1^{RE} ANNÉE

Avoir obtenu son Baccalauréat avec mention « très bien » (moyenne supérieure à 16/20) dans un lycée public ou privé sous contrat de l'Académie d'Aix-Marseille ou de Nice.

2^È ET 3^È ANNÉES

- Être bénéficiaire du dispositif national « Aide au mérite » ou d'une bourse régionale du sanitaire et du travail social.
- Déposer chaque année une nouvelle demande sur le portail dès réception de la notification de boursier en qualité d'étudiant inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur. Date limite d'inscription au 1^{er} octobre.

LES DÉMARCHES

Créez votre compte et suivez les instructions sur le portail aidesformation.maregionsud.fr



Scannez pour plus d'info sur la Bourse au mérite !